

Violence contre les enseignants : le gouvernement veut que le dépôt de plainte soit "systématique"

Lors d'un débat au Sénat le 21 juin 2016, le secrétaire d'État chargée de l'égalité réelle a déclaré qu'"il faut faire preuve de la plus extrême fermeté contre les auteurs des violences envers les enseignants, par le dépôt systématique de plainte et le recours automatique au conseil de discipline lorsque l'auteur des faits est un élève".

Interrogée par un sénateur sur la "violence en milieu scolaire", elle indique que le MEN a "renforcé l'assistance aux victimes par une aide juridique" et la création de "groupes académiques d'appui".

Cette déclaration est tardive car les agressions, quelle que soit leur forme, sont devenues une réalité quotidienne. Car un certain laxisme s'est installé malgré les protestations des collègues. Et les chefs d'établissements suivaient à la lettre les consignes : moins de conseils de discipline et surtout pas de vagues !

CCP Contractuels du 23 juin

La commission barème a eu lieu jeudi 23 juin. Nous avons d'abord évoqué le cas d'une collègue MA dont la baisse de notation, a suscité débat et intervention de la FSU. Madame Gaudy n'a abaissé sa note qu'à 18 et la remontera à 20 s'il n'y a rien à signaler d'ici l'année prochaine. L'avancement des MA fait partie des documents et a été rapidement traité car il n'y avait pas d'autres problèmes.

Puis nous avons travaillé sur le barème des contractuels. Pas vraiment de grosses erreurs car les détails sont souvent traités en amont, de la part des syndicats avec l'administration, avant la commission.

Concernant les affectations, Madame Gaudy a précisé que nous sommes l'académie la plus demandée de France. Donc il y a des difficultés dans certaines disciplines à trouver des heures pour les contractuels. Chaque CDI occupe 1 emploi dans l'académie jusqu'au 30 octobre. Si aucun poste fin octobre, le rectorat peut licencier le CDI pour absence de besoin. Le rectorat nous réunira le 20 juillet pour une commission affectation des CDI. Enfin, nous nous sommes penchés sur les avis défavorables concernant les CDD car il y en a plus de 20 cette année. Très peu ont été sauvés parce que, et d'après l'administration, un tutorat a été mis en place dans l'année et n'a pas porté ses fruits...

Armelle Chagnaud

Oral de rattrapage : le SNUEP-FSU continue de demander une remise à plat de l'épreuve !

En 2009, en même temps que le ministère mettait en œuvre la réforme du baccalauréat 3 ans, il inventait un nouveau dispositif pour pallier la baisse prévisible des résultats : l'épreuve d'oral de contrôle.

Le SNUEP-FSU n'a cessé de dénoncer les modalités d'organisation et d'évaluation de cet oral, qui n'a d'épreuve que le nom. Les candidat-es ayant obtenu entre 8 et 10/20 aux épreuves du 1^{er} groupe sont soumis à une épreuve de deux interrogations orales de 15 minutes dont le coefficient est équivalent aux épreuves du 1^{er} groupe. Cette épreuve accorde donc une importance démesurée à ces oraux qui demeurent en plus mal définis. Les modalités d'évaluation ne permettent pas non plus d'assurer l'égalité de traitement entre les candidat-es. Le seul objectif poursuivi par le ministère est bien d'augmenter artificiellement le taux de réussite au baccalauréat professionnel.

L'épreuve orale de contrôle, telle qu'elle est définie et évaluée actuellement, participe à la dévalorisation du baccalauréat professionnel. Le baccalauréat professionnel doit s'appuyer sur des contenus d'enseignement ambitieux pour permettre une insertion professionnelle réussie et des poursuites d'études. Cela passe aussi par une remise à plat de l'ensemble des modalités de certification des diplômes de la voie professionnelle.

Le SNUEP-FSU est favorable au principe d'une épreuve de rattrapage qui évalue des savoirs et qui laisse le choix des matières aux candidat-es en fonction des résultats du 1^{er} groupe, à l'instar de ce qui se pratique pour les baccalauréats généraux et technologiques.

Pour ces raisons, le SNUEP-FSU dépose un préavis de grève nationale les 6, 7 et 8 juillet 2016, pour couvrir les collègues convoqué-es à cette épreuve.

PL Sapin II : un texte qui vise à assouplir les obligations de formation

La version initiale du projet de loi Sapin II prévoyait de supprimer l'obligation de formation de plusieurs activités réglementées, ce qui a suscité de vives critiques de la FSU et des représentants des artisans.

Lors du débat à l'Assemblée nationale, l'article 43 du projet de loi a été largement réécrit pour restreindre le champ de cette réforme.

"Notre souhait est de permettre un travail de clarification et de donner une voie complémentaire d'accès à l'emploi" à des personnes "compétentes mais **sans diplôme** qui peinent à s'insérer", répond Martine Pinville, secrétaire d'État à l'Artisanat, lors de son intervention devant les représentants des chambres de métiers et de l'artisanat.

Il est clair que le gouvernement a son agenda et il est prêt à sacrifier l'essentiel pour atteindre ses objectifs. C'est une occasion de plus pour confirmer notre attachement à une formation de qualité à la disposition de nos jeunes, sans discrimination, et assurée par l'enseignement professionnel public.

CTA DU 22 juin 2016-06-25

Un CTA avec un ordre du jour principalement consacré au bilan de l'année écoulée ainsi qu'à quelques perspectives pour 2016-2017.

Pour nous l'occasion de constater que le taux d'accès au Bac Pro des élèves de seconde professionnelle pour l'année 2015 n'est que de 71%. Malgré des prévisions du Rectorat à 74% pour 2016 et 78% pour 2017, le phénomène de décrochage scolaire auquel nous sommes confrontés chez certains de nos jeunes n'est pas en passe d'être réglé.

En ce qui concerne la poursuite d'études des bacheliers professionnels en BTS, le Recteur nous a assuré que le taux serait en hausse à la rentrée 2016, pour être porté à 30%, équivalent au taux national, dès 2017. Aujourd'hui ce taux stagne à 22%.

Seule nouveauté pour la rentrée 2016 sur la carte des formations professionnelles, c'est la confirmation de la suspension de la fermeture de la 1^{ère} PRO Technicien Froid au LP Couffignal, à VILLENEUVE sur Lot.

Notre délégation avait fait convoquer un expert sur la question des horaires SEGPA et plus précisément sur les 2.45 heures par division et par niveau concernant la mise en œuvre de la réforme du collège. Aucune avancée sur ce sujet, puisque le Recteur a estimé que les horaires attribués, 129 heures par semaine couvraient les besoins dans ces classes !

Echelon	PLP BIAD	PLP CN	PLP HC	Sous-total PLP
1		5		5
2		425	4	429
3		590	39	629
4	2	2008	505	2515
5	8	3958	4409	8375
6	28	4736	4933	9697
7	33	5467	6960	12460
8	41	8282		8323
9	52	8387		8439
10	13	7988		8001
11	4	1747		1751
	181	43593	16850	60624

Pyramide des PLP par échelon

Titulaires et stagiaires en
activité ou en
détachement

Source : annuaire EPPE
d'avril 2016

CAMPAGNE DE PRÉ- SYNDICALISATION 2016-2017

Dans l'enseignement professionnel, le choix est clair : c'est celui du SNUEP-FSU qui s'impose en tant que syndicat spécifique dans la première fédération de l'Education Nationale. Et dans l'académie de Bordeaux, les collègues l'ont bien compris puisque le SNUEP est en progression constante.

[Bulletin préadhésion \(PDF\)](#) [Bulletin préadhésion \(Word\)](#)

[Bulletin de prélèvement \(PDF\)](#) [Bulletin de prélèvement \(Word\)](#).

L'enseignement pro revient (un peu) au centre du jeu !

Le 14 juin 2016, la ministre de l'EN a été auditionné sur l'EP par les membres de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Et comme toujours, nous souhaitons vous informer de tout ce qui concerne l'actualité de l'EPP, ainsi suite à la publication dans notre dernier bulletin des différentes déclarations de la ministre, vous trouverez ci-dessous le contenu de quelques interventions des députés :

Les lycées professionnels "décentralisés"

Pour l'UDI, Rudy Salles se lance dans un plaidoyer en faveur de l'apprentissage qui sera repris par d'autres députés. Mais c'est surtout Annie Genevard, déléguée nationale à l'éducation des Républicains, qui interpelle la ministre. Pour elle, le bac professionnel "a été calibré pour l'emploi en vue d'une qualification intermédiaire" ce qui écarte la possibilité d'étude vers le supérieur. Ne faudrait-il pas "décentraliser l'enseignement professionnel", demande-t-elle enfin.

Plus de moyen pour les LP

"On ne pourra pas revaloriser l'enseignement professionnel si on ne revalorise pas les métiers qui en découlent", explique Marie Georges Buffet (PCF). Elle demande l'égalité de traitement entre les PLP et les certifiés. Députée socialiste, Julie Sommaruga demande des moyens pour les lycées professionnels exclus de l'éducation prioritaire.

Le ministre n'a pas compétence pour prononcer le licenciement d'un professeur stagiaire

Un collègue admis au concours externe de recrutement des professeurs de lycée professionnel en génie mécanique et maintenance de véhicule, a été autorisé par le recteur à effectuer, après une première année, une deuxième année de stage. À l'issue de cette deuxième année, le jury académique n'a pas proposé sa titularisation par une délibération du 1er juillet 2015. Suite à quoi, le ministre de l'Éducation nationale l'a licencié par arrêté du 15 octobre 2015. L'intéressé a déposé, en référé, une demande de suspension de l'exécution de cet arrêté jusqu'à ce qu'il soit statué sur sa légalité. Le juge des référés du TA de Marseille a fait droit à cette demande par une ordonnance du 7 décembre 2015, contre laquelle le ministre de l'éducation nationale s'est pourvu en cassation.

Dans un arrêt du 4 mai 2016 (n°395367), le Conseil d'État (4^o chambre), saisi dans le cadre d'un "référé suspension", précise incidemment que si le recteur a compétence pour prononcer, sur proposition du jury académique, la titularisation d'un professeur à l'issue de son stage, il l'a également pour prononcer le licenciement, et non pas le ministre. En tout état de cause, dans cette affaire, aucun des moyens soulevés par le requérant devant le juge des référés n'est de nature à créer un doute sérieux justifiant une suspension du licenciement.